

# COMMUNIQUÉ

**À :** Aux entreprises membres de l'APAR  
**DE :** Marie Rodrigue  
**DATE :** 14 mai 2018  
**OBJET :** NÉGOCIATION FPHQ

---

**Convention collective FPHQ : Les associations représentant les employeurs  
annoncent la mise en place d'une table commune pour négocier le volet  
financier.**

La Corporation des services d'ambulance du Québec (CSAQ), l'Association des Propriétaires d'Ambulances Régionaux (APAR) et la Fédération des Coopératives des Paramédics du Québec (FCPQ) annoncent qu'elles ont décidé de se présenter solidairement à une table commune pour la poursuite de la négociation du volet financier des conventions collectives à conclure avec la Fédération des employés du préhospitaliers du Québec (FPHQ).

Cette décision doit permettre de faire avancer positivement la négociation avec la FPHQ afin de convenir d'une entente qui sera juste pour l'ensemble des paramédics de la province, en évitant les disparités de traitement entre paramédics. La mise en place de cette table commune est par ailleurs tout à fait naturelle, dans la mesure où toutes les entreprises ambulancières ont les mêmes paramètres de financement et, conséquemment, les mêmes marges de manœuvre au niveau des paramètres financiers à prévoir aux conventions collectives.

Notons que Me Fany O'Bomsawin sera la porte-parole pour la FCPQ et l'APAR et Me Sylvain Toupin sera le porte-parole pour la CSAQ.



Marie Rodrigue, CRIA